

DIJON METROPOLE - Concession de service public pour l'exploitation du Zénith de Dijon**Commission de concession****Procès-verbal d'analyse des offres
Séance du 08/09/2025**

Le 08 septembre 2025 à 14H15, la Commission de concession constituée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, s'est réunie dans les locaux de DIJON METROPOLE (site Dumay, salle Darcy), en vue **d'analyser les offres reçues** pour la Concession de service public relative à l'exploitation du Zénith de Dijon.

Date de convocation : 01/09/2025	Nombre de membres en exercice : Mme la Présidente + 10 (5 membres titulaires + 5 membres suppléants)
Secrétaires de Séance : Luca BIESSE/Sandrine DUBIEF	Nombre de membres présents ou représentés : Mme La Présidente + <u>4</u>

La commission est composée comme suit :

Liste des membres	Qualité	Présence/Signature
Membres avec voix délibérative		
Mme MARTIN Christine	Présidente	
Mme POPARD Brigitte	Titulaire	
M. VERPILLOT Jean-Michel	Titulaire	
M. DETANG Rémi	Titulaire	
M. MASSON Jean-Patrick	Titulaire	
M. BOURGUIGNAT Laurent	Titulaire	
M. MOREL Jean-Philippe	Suppléant	
Mme RABUT Céline	Suppléante	
M. GOBET Laurent	Suppléant	
M. CARRELET DE LOISY Jacques	Suppléant	
M. CHEVALIER Stéphane	Suppléant	
Le représentant du Ministère chargé de la concurrence (voix consultative)		
Le comptable de Dijon Métropole (voix consultative)		

Le quorum est atteint : ☒ OUI ☐ NON

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents soit 3 membres + le/la Président(e).

La Commission ☒ peut ☐ ne peut pas valablement délibérer.

La séance est ouverte.

1. PROCEDURE

Publication : Un avis de concession a été envoyé à la publication le 26/05/2025 au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP) sur le profil acheteur AWSolutions ainsi que sur les revues spécialisées La Lettre du Spectacle (version papier) et Espace Tourisme. Le DCE a été déposé sur AWSolutions le 26/05/2025.

Un avis rectificatif a été envoyé le 02/07/2025 sur les supports afin de décaler la date de remises des plis du 08/07/2025 – 14H00 au 15/07/2025 – 14H00.

Passation : La présente consultation est organisée dans le cadre des dispositions des articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives aux délégations de service public, et des articles L. 3120-1 et suivants du code de la commande publique et selon une procédure « ouverte ». Ainsi les candidats devaient remettre en même temps leur candidature ainsi que leur offre.

Durée : Le contrat de concession prendra effet le 1er février 2026 pour une durée de sept (7) ans. Son échéance est par conséquent fixée au 31 janvier 2033.

Clause d'insertion : L'Autorité concédante, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L3114-2 du code de la commande publique relative aux contrats de concession en incluant dans le cahier des charges (projet de contrat) une clause sociale d'insertion. Le Concessionnaire devra donc réaliser une action d'insertion qui permettra l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières à hauteur de 1.200 heures d'insertion sur la durée du contrat de concession.

Réception des candidatures et des offres : A la date limite de remise des candidatures, les services de Dijon métropole ont constaté la réception des candidatures suivantes :

N° pli	Dénomination sociale
1	S-PASS THEATRES SPECTACLES EVENEMENTS
2	EIDES CONCESSIONS

Admission des candidatures : dans sa séance du 08 septembre 2025, la Commission de concession a admis les 2 candidats à présenter une offre.

2. CONSTATATION DES OFFRES RECUES

Les offres suivantes ont été reçues en même temps que les candidatures, avant la date et heure limite :

N° pli	Dénomination sociale
1	S-PASS THEATRES SPECTACLES EVENEMENTS
2	EIDES CONCESSIONS

3. ANALYSE DES OFFRES INITIALES

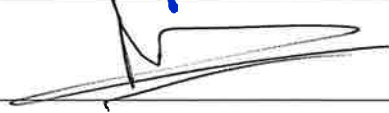
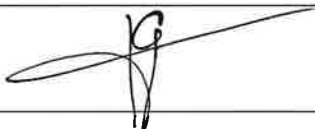
Il ressort de l'analyse des offres initiales sur la base des critères de sélection des offres, mentionnés au règlement de consultation, que les candidats ont proposé une offre répondant aux besoins de la Collectivité tels qu'exprimés dans le dossier de consultation des entreprises.

Le rapport d'analyse des offres initiales est annexé au présent procès-verbal.

4. DECISION

Ainsi, la Commission propose à Monsieur le Président d'engager librement toutes discussions utiles avec les 2 candidats, à savoir : le groupement EDEIS Concessions / Eat is Family et la société S-PASS THEATRES SPECTACLES EVENEMENTS.

La Commission a levé la séance à 15^h 36 et dressé le présent procès-verbal signé par ses membres.

Liste des membres	Qualité	Signature
Mme MARTIN Christine	Présidente	
Mme POPARD Brigitte	Titulaire	
M. VERPILLOT Jean-Michel	Titulaire	
M. DETANG Rémi	Titulaire	
M. MASSON Jean-Patrick	Titulaire	
M. BOURGUIGNAT Laurent	Titulaire	
M. MOREL Jean-Philippe	Suppléant	
Mme RABUT Céline	Suppléante	
M. GOBET Laurent	Suppléant	
M. CARRELET DE LOISY Jacques	Suppléant	
M. CHEVALIER Stéphane	Suppléant	